

# Dém'Act

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT : LP A. CROIZAT

40220 TARNOS

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : **2016- 2017**

**Séance n° 2 du 08 Novembre 2016**

Date de convocation : **19 Octobre 2016**

Présidence de : **M. LESCA Philippe**

Quorum : oui

Nombre des présents : **18**

Nombre d'absents excusés : **03**

### ORDRE DU JOUR :

#### I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Installation du Conseil d'Administration
- Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration
- Présentation et installation des commissions : Commission permanente, Conseil de discipline, Commission éducative, CHS, CESC, Commission d'appel d'offres, CVL
- Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016

#### II – AFFAIRES FINANCIERES

- Décisions Budgétaires Modificatives
- Bilan du voyage scolaire au salon de l'automobile
- Renouvellement de la liste des contrats/conventions 2017
- Tarifs divers
- Demande autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés
- Tarif d'hébergement pour information

#### III – PEDAGOGIE

- Effectifs prévisionnels à la rentrée 2017

#### IV – QUESTIONS DIVERSES

- Règlement d'entrée et de circulation dans l'enceinte du lycée

### **Signatures**

**Le Président**

**Le Secrétaire**

# PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 08 novembre 2016

TITULAIRES				SUPLEANTS					
* Membres de l'administration				P	A	E	P	A	E
	M. LESCA Philippe	Proviseur	X						
	M. DAGUERRE Bruno	Proviseur-Adjoint	X						
	M. CORBARD Serge	Chef des Travaux	X						
	Mme DOMENGE Pascale	Gestionnaire	X						
* Représentants des collectivités									
Commune :	M. GONZALES Christian		X						
Group. Commune :	Mme DUPRE Anne		X						
Région :	M. KERROUCHE Eric			X			Mme NADAU Marie Françoise		
	M. BESSET Michel		X				M. FROUSTEY Pierre		
Personnes qualifiées :	Mme LARCHÉ Gaëlle			X					
	X								
* Personnel d'Enseignement et d'Education									
* Personnels Administratifs, Sociaux, de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service									
	M. VOINEAU David		X				M. CAPRAIS Nicolas		
	Mme BOULANGE Evelyne		X				Mme BARBRAUD Sandra		
	M. BOURGOIN Jean François		X						
* Parents d'Elèves									
	Mme SIGARD Aline		X						
	Mme AUSSAGE Isabelle		X						
	Mme COLOM Laetitia		X						
	Mme BRIFFE Nadia		X						
* Elèves									
	M. BRIFFE Arnaud		X						
	M. DEHEZ Teddy		X						
	Mme GONZALES Morgane		X						
	M. PROOT Damien		X						
	Mme TOUMAZEAU Laetitia			X					

## Conseil d'Administration (C.A.)

17 membres sont présents

Le quorum étant atteint, Monsieur LESCA ouvre la séance à 17h35.

**Monsieur David VOINEAU est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.**

### 1) Ordre du jour

M. LESCA donne lecture de l'ordre du jour en rajoutant une question diverse au sujet de la mise en place d'un plan de circulation dans l'enceinte de l'établissement.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

### 2) Installation du Conseil d'Administration

M. LESCA doit installer le Conseil d'Administration, issu des élections ayant eu lieu le **07/10/2016**

Le Conseil d'Administration est composé de 30 membres répartis en 3 collèges :

- 1 collège "administratif" : composé de 10 membres dont 4 de droit (Proviseur, Proviseur adjoint, Adjoint Gestionnaire, Chef des travaux). Sur les 6 autres membres, une personnalité qualifiée n'est pas nommée.

- 1 collège représentant les personnels composé de 10 membres répartis entre 7 personnels enseignants et 3 personnels ATOSS.

A noter que pour la 1ère fois depuis des années, aucune liste de personnels enseignants n'a été présentée.

- 1 collège représentant les usagers composé de 10 membres répartis entre 5 parents d'élèves et 5 élèves.

Cette année, seul 4 parents sont élus.

Concernant les élèves, seuls ceux qui sont élus au sein du CVL (Conseil de Vie Lycéenne) peuvent se présenter au Conseil d'Administration.

Sur 30 membres potentiels, seuls 21 postes sont représentés (aucun représentant des personnel enseignant et d'éducation, 4 parents sur les 5 postes dévolus à leurs représentants et une seule personnalité qualifiée sur deux postes possibles, soient 9 postes vacants sur les 30 membres).

En conséquence, le quorum se fera sur la base de 11 membres.

### 3) Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration

M. LESCA procède à la lecture du règlement intérieur du Conseil d'Administration composé de 12 articles.

Ce règlement précise, par exemple, qu'une séance aura une durée maximale de 2 heures 30 minutes (art 2) ou encore qu'aucun document ne peut être distribué sans l'aval du Président, M. LESCA (art 11).

17h45 : arrivée de Mme COLOM (soit 18 membres présents)

L'adoption du règlement intérieur est soumise au vote

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18**

**Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré : 11**

### 4) Présentation et installation des commissions

M. LESCA procède à la lecture des membres des différentes commissions. Il précise que ce travail a été fait préalablement auprès de chacun des collèges pour élire leurs représentants à ces commissions et conseils.

Concernant le CVL, cette instance donne des avis sur des sujets où elle est obligatoirement consultée.

Question de M. BESSET au sujet du rôle de la Commission Permanente.

M. DAGUERRE répond que cette instance est réunie préalablement au Conseil d'Administration notamment, voir exclusivement, pour l'adoption de la DGH (Dotation Globale Horaire)

Le Conseil d'Administration doit installer de manière officielle l'ensemble des conseils et commissions (titulaires et suppléants).

La composition des conseils et commissions est soumise au vote.

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18**

**La composition des conseils et commissions est adoptée à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré : 12**

### 5) Adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016

Aucune remarque n'est formulée au sujet de ce procès verbal.

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016 est soumis au vote.

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18**

**Le procès verbal du Conseil d'Administration du 27 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré : 13**

# Affaires financières

## 1) Décisions Modificatives (DBM)

Mme DOMENGE explique qu'un budget voté en novembre pour l'année civile suivante, peut être modifié en cours d'année par des DBM (Décisions Budgétaires Modificatives). Certaines sont pour information (notifications de fonds sociaux...) et d'autres pour vote (prélèvement sur le fonds de roulement...)

**DBM pour info :** au nombre de 3 et concernant les CUI, le GRETA et le Fonds Social Lycéen

Concernant les CUI (DBM 10) : Ouverture d'une ligne budgétaire afin de régulariser un rappel de l'Ircantec sur des cotisations versées au début des années 2000.

Concernant le GRETA (DBM 11) : le lycée Ambroise Croizat adhère au GRETA Sud Aquitaine pour 2 formations continues :

- Titre Pro Chaudronnerie (titre de niveau 4 - baccalauréat)
- Maintenance Automobile (Préqualification et ensuite deux CQP possibles : CQP OSR - Ouvriers en Service Rapide et CQP MSA - Maintenance des Services Automobiles ; titres de niveau 5 - CAP)

Ce sont des actions de formation continue permettant à des stagiaires non qualifiés, inscrits à Pôle Emploi ou en missions locales, d'obtenir une qualification. M. LESCA précise que par cette action nous remplissons pleinement notre rôle de service public en participant à des formations qui visent à qualifier des publics adultes.

Question de Mme COLOM : au sujet des enseignants qui assurent les cours du GRETA.

M. CORBARD précise que l'équipe pédagogique du lycée prend en charge l'enseignement professionnel.

Concernant ces 2 actions de formations, le GRETA Sud Aquitaine accorde des financements au lycée pour l'achat de matière d'oeuvre :

- 500 € pour l'action "Pré-qualif Maintenance Automobile"
- 20000 € pour l'action "Titre Pro Chaudronnerie" pour l'année 2016-2017 dont 5000€ immédiatement.

Il convient donc d'inclure ces 2 subventions dans le budget 2016 par DBM pour information.

Concernant le Fonds Social Lycéen (DBM 12) : Il s'agit d'une aide demandée par les familles afin de subvenir aux frais de scolarité (hébergement, demi-pension, achats de livres...). Une commission statut de manière anonyme sur les dossiers présentés.

Le FSL est alimenté par des crédits d'Etat (LOLF) et à ce titre, 1805 € ont été reçus en supplément et doivent être inclus dans le budget 2016.

18h25 : Départ de M. BOURGOIN (soit 17 membres présents)

**DBM pour vote :** DBM 13 qui concerne 2 demandes de prélèvements sur le Fonds de Roulement

- 7000 € pour la sonorisation "Alerte Attentat" : suite à l'exercice qui a été fait dans le cadre de l'Alerte Attentat, il s'avère qu'il faut améliorer le système de sonorisation.

- 3700 € afin de contrôler et sécuriser l'accès des véhicules dans l'enceinte de l'établissement. L'accès se fera par badge (celui déjà existant pour l'accès à la restauration qui avec un encodage spécifique permettra l'accès réglementé des véhicules)

Le Fonds de Roulement s'élevait au 27 septembre à 157015.26 € et serait donc à l'issue du prélèvement demandé à 146315.26 €.

M. LESCA explique que la Région Nouvelle Aquitaine est actuellement dans une phase d'étude pour l'amélioration de la sécurité au sein des lycées et prendrait donc en charge, ultérieurement, une partie de ces investissements faits par le Lycée.

La DBM 13 est soumise au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17**

**La DBM est adoptée à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré : 14**

## • 2) Bilan du voyage scolaire au salon de l'automobile

19 élèves de la classe 1MV sont partis au Mondial de l'Automobile sur 2 jours (10-11 octobre 2016).

Le budget voté lors du CA précédent (27/09/2016) s'élevait à 4193.43€. Or, à l'issue de ce projet, le coût s'avère moindre à hauteur de 3314.49€.

La participation financière pour les élèves était de 110 € / élève.

Un reliquat de 20.30€ par élève doit donc être reversé aux familles. Or, M. DARTHAYETTE, met en place un autre projet avec ces mêmes élèves d'ici la fin de l'année scolaire. Une proposition est faite pour garder le reliquat actuel en provision de cette action.

Dans l'hypothèse où ce projet n'aurait pas lieu ou que des élèves (parmi les 19 concernés) ne participeraient pas, les familles seront remboursés de l'excédent indiqué.

### 3) Renouvellement de la liste des contrats et conventions 2017

Ces contrats et conventions sont regroupés en 3 thématiques :

- Vérification de sécurité : Actuellement ces contrats font l'objet d'une renégociation à travers un marché public. Une Commission d'Appel d'Offres est programmée le jeudi 10 novembre pour déterminer les fournisseurs retenus.

A noter, que les contrats seront sur une durée de 4 ans (au lieu de 3 ans actuellement)

Lors du prochain CA, prévu le 24 novembre, les nouveaux prestataires retenus seront soumis au vote.

- Maintenance et entretien : Ascenseurs, installations téléphoniques, dératisation, analyses microbiologiques...

- Autres contrats et conventions : droit reprographie, photocopieurs, huiles usagées...

Le coût pour les copieurs est en augmentation du fait d'un nouveau copieur installé dans le bureau de Chef des travaux.

Actuellement, le coût des contrats présentés s'élève à 203807.20€

Le renouvellement des contrats et conventions est soumis au vote :

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17**

**Le renouvellement des contrats et conventions est adopté à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré :15**

### 4) Tarifs divers

Des tarifs sont prévus pour des objets confectionnés. En effet, en tant que Lycée Professionnel, des prestations sont réalisées en section chaudronnerie, maintenance des véhicules et métiers de la sécurité (présence d'élèves lors de certaines manifestations).

Ces tarifs sont inchangés depuis plusieurs années.

Seule une augmentation de 0.20 € est proposée pour l'achat d'une carte self (actuellement au prix de 3.80€). Le coût serait donc de 4.00 €.

A noter que la 1ère carte est donnée gratuitement au début de la scolarité des élèves. Seuls, les cartes perdues, dégradées entraînent l'achat des suivantes.

Question de Mme COLOM sur les prestations réalisées en maintenance automobile

M. CORBARD précise que toutes les demandes d'objets confectionnés passent par son bureau et que lui seul décide de la faisabilité de la prestation après concertation avec les enseignants de la section.

Les tarifs divers sont soumis au vote

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17**

**Les tarifs divers sont adoptés à l'unanimité**

**Numéro d'acte généré :16**

### 5) Demande d'autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés

Depuis 2006, tout achat dès le 1er Euro est un marché public. Sans cette autorisation donnée au chef d'établissement de signer toutes les commandes dans la limite des crédits ouverts au budget, il serait nécessaire de convoquer un Conseil d'Administration pour signer chaque bon de commande.

Cette demande d'autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés est soumise au vote

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17**

**La demande d'autorisation globale donnée au chef d'établissement de conclure certains marchés est adoptée à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré :17**

### 6) Tarif d'hébergement pour information

Mme DOMENGE rappelle que c'est la collectivité territoriale (Région Nouvelle Aquitaine) qui fixe les tarifs d'hébergement depuis plusieurs années.

L'ensemble des tarifs (élèves et commensaux) restent inchangés pour 2017 (et cela depuis 2015).

Des recettes réalisées sont déduites :

-La CUCF (Contribution des Usagers aux Charges de Fonctionnement) : Contribution sur les recettes des demi-pensionnaires et commensaux (15%) et internes (32%) afin de participer aux charges de fonctionnement du service restauration.

-Un taux de 22.50% sur l'ensemble des recettes du service est également retenu pour participer aux charges de personnel TOS.

Les recettes restantes sont dédiées à l'achat de denrées.

## • Pédagogie

### 1) Effectifs prévisionnels à la rentrée 2017

M. LESCA présente les effectifs prévisionnels, selon les premières estimations envoyées à la DSDEN40 (qui arrêtera la prévision de façon définitive) pour la rentrée 2017-2018. Ces effectifs sont en hausse à raison de 364 élèves contre 330 actuellement.

La carte des formations, arrêtée par la Région, donne une capacité maximale à 386 élèves.

Cela permettra des moyens complémentaires, en DGH (Dotation Globale Horaire), en recettes d'hébergement (Demi-pension)

Cependant une problématique existe quant à l'internat qui est déjà complet à ce jour. Des concertations sont engagées avec le lycée de Capbreton et de Bayonne (Cassin) où ils restent des places. Mais il faudra négocier les conditions d'accueil (présence d'un AED...)

En cas de demande supérieure à l'offre d'hébergement, les dossiers seront étudiés par ordre d'éloignement géographique.

## • Questions Diverses

### 1) Règlement d'Entrée et de Circulation dans l'enceinte privée du lycée

Le lycée présente 2 entrées : 1 entrée Elèves et 1 entrée de Service

Mais dans l'enceinte se croisent quotidiennement des personnes à pieds, en vélo, en voiture ainsi que des véhicules de livraison. Il était donc nécessaire pour des raisons de sécurité d'établir un règlement de circulation.

Ce travail a été effectué par les élèves du Bac Pro Sécurité, sous la responsabilité de Mme REMAZEILLES et de M. LAGOUARDE.

En parallèle, toute la signalétique (de circulation au sol) de l'établissement a été effectuée conjointement par une société privée et les agents de maintenance de l'établissement.

Mme DOMENGE demande une modification de l'article 5 relatif aux horaires. En effet, les personnels des cuisines arrivent dès 06h30.

Ce règlement d'entrée et de circulation dans l'enceinte de l'établissement privée du lycée est soumis au vote

**CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 17**

**Le règlement d'entrée et de circulation dans l'enceinte privée du lycée est adopté à l'unanimité.**

**Numéro d'acte généré :18**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Lesca lève la séance à 19h30.

Du Conseil d'Administration, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont conjointement participé Monsieur LESCA et Monsieur VOINEAU.

Il est signé du Président et du Secrétaire de Séance.